



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
de  
L'ESSONNE

Arrondissement  
de  
PALAISEAU

## COMMUNE DE VILLEJUST

### DÉCISION N° 2025- 11

PORTANT ACTE SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION  
D'UN SPECTACLE AVEC LA SOCIETE DE  
PRODUCTION LEJO  
POUR LA VENUE DU SPECTACLE « HANDS UP ! »  
DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE « LA PARENTHÈSE DES COUDRAYES »  
LE 17 DECEMBRE 2025.

Le Maire de la commune de VILLEJUST,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du conseil municipal ;

VU la délibération du 25 mai 2020 autorisant le Maire à exercer les pouvoirs délégués par le Conseil Municipal, dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de signer un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec la société de production LEJO pour la venue du spectacle « Hands up ! » dans le cadre de la saison culturelle, « La parenthèse des Coudrayes », le 17 décembre 2025;

### DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec la société de production LEJO pour la venue du spectacle « Hands up ! » dans le cadre de la saison culturelle, « La parenthèse des Coudrayes », le 17 décembre 2025.

ARTICLE 2 : De régler la somme qui s'élève à 1181.56 € TTC (mille cent quatre-vingt-un euros et cinquante-six centimes d'euros toutes taxes comprises) par mandat administratif, sous 30 jours, à la société de production LEJO sur présentation de facture à l'issue de la représentation.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services de la commune de Villejust, le Directeur des Services Technique et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejust, le 12 août 2025.

Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI



Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.  
Affiché le : 26/08/2025.